



ANNEXES

BOÎTE À OUTILS

- **Outil 1 : « bienvenue du CVS » lors de l'admission**

Voici un document de bienvenue du CVS à joindre au livret d'accueil et lors de la conclusion du contrat de séjour.

Cette information permet aux nouvelles personnes accompagnées et à leurs familles d'être informées de l'existence du CVS et de son utilité.

Vous ou votre parent venez d'entrer dans un service ou un établissement pour personnes âgées ou pour personnes en situation de handicap. Soyez les bienvenus !
Nous espérons que vous en serez satisfaits.

LE SAVEZ-VOUS ?

Dans cet établissement, il existe une structure appelée « **Conseil de la Vie Sociale** » ou « **CVS** » dont la mission, définie par la loi de 2002, vise à créer **un lieu de concertation** entre les résidents, les familles, le personnel et la Direction.

LE CVS PERMET

- À la Direction d'entendre les avis des personnes accompagnées ou de leurs familles.
- Aux personnes accompagnées, à leurs familles et au personnel de participer à l'amélioration du cadre de vie.

LE CHAMP DE COMPÉTENCES DU CVS EST TRÈS LARGE

Organisation intérieure, repas, activités, animations socio-culturelles et services rendus, entretien des locaux, relations avec le personnel... qualité des services, évaluation,..
Le CVS est consultatif.

Vous souhaitez vous tenir informé(e) de l'action de vos représentants au sein du service, établissement ?

Merci de compléter ce document

- Je souhaite que mes coordonnées soient transmises aux représentants des familles :

OUI NON

- Nom :
- Adresse :
- Email :
- Tél. :